

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 juin 2023

Entreprises de proximité :
un nouveau **plan d'action de formation financé par la Région et l'OPCO EP**

Les vice-présidents de la Région, Nicolas Soret et Isabelle Liron, ont signé mardi 20 juin avec l'OPCO des Entreprises de Proximité, un plan d'action dédié à la formation de leurs salariés. Objectif : leur permettre de faire face aux mutations de leur environnement professionnel.

D'un montant de 522 000 €, ce plan, abondé par la Région à hauteur de 357 000 € et l'OPCO EP pour 162 400 €, financera jusqu'à la fin 2024 près de 12 500 heures de formation pour 830 salariés. Il vise à soutenir les mutations des entreprises, le renforcement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels.

Le soutien à l'économie de proximité : un axe fort de la stratégie économique régionale

Le but : créer des emplois de qualité et fixer les revenus sur le territoire. L'économie de proximité représente en Bourgogne-Franche-Comté 490 974 emplois, soit 70 % des emplois marchands de la région dans des secteurs aussi variés que l'artisanat et le commerce, les bâtiments et les travaux publics, l'alimentation locale, les soins et la santé, le tourisme, la culture, le sport, la jeunesse, la vie associative, la production d'énergie et les déchets.

Malgré leur diversité, tous partagent en effet des enjeux communs issus des grandes mutations économiques et sociétales : apparition du commerce en ligne, demande de circuits courts, transition énergétique, questionnements sur la qualité de vie au travail, etc.

Afin de les accompagner, la Région agit sur leur environnement économique (immobilier, aides financières, coopération territoriale...) mais aussi sur l'aide à la formation.

La Région Bourgogne-Franche-Comté et l'OPCO EP renforcent leur partenariat en 2023

Le nouveau plan d'action comporte quatre axes :

- 1. Accompagner les mutations en cours (économiques, technologiques, sociales...) :**
 - ✓ Inciter à développer les compétences prioritairement sur les thématiques liées aux mutations numériques, écologiques et énergétiques, alimentaires ;
 - ✓ Accompagner les stratégies de diversification, différenciation, consolidation... pour faire face aux évolutions organisationnelles, de marché, technologiques.
- 2. Renforcer le management et l'approche RSE :**

- ✓ Renforcer le management qui doit accompagner les équipes dans tous les changements à l'œuvre ;
 - ✓ Inciter à développer les compétences sur tous les sujets liés à la responsabilité sociétale des entreprises : marque employeur, nouvelles approches du travail, attractivité emploi, diversité, égalité femmes/hommes, prise en compte des seniors, nouvelles organisations.
- 3. Sécuriser les parcours professionnels :**
- ✓ Soutenir les formations qui permettent de développer des compétences transversales pour mieux s'adapter et rebondir ;
 - ✓ Renforcer les actions qui visent à reconnaître et valoriser les compétences détenues par les salariés avec les bilans de compétences et la VAE pour favoriser les transitions professionnelles. Un partenariat est en cours de développement avec le Conseil Régional des Certificateurs Publics (CRCP) pour envisager des approches collectives de VAE ;
 - ✓ Soutenir « l'investissement formation » pour les publics seniors de 50 ans et plus pour accompagner l'allongement de la durée de vie au travail.
- 4. Renforcer les possibilités d'accès à la formation :**
- ✓ Subventionner les formations qui proposent des approches innovantes d'acquisition et de transmission de compétences (Foad, Afest, classes virtuelles, classes inversées, immersion...) dans l'objectif d'augmenter l'appétence des salariés à la formation (par des modalités diversifiées) et l'efficacité des formations (positionnement amont, évaluation, transformation des acquis de la formation en compétences...).

A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance.

Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »). S'appuyant sur son maillage territorial (95 implantations partout en France, y compris dans les départements et régions d'Outre-mer), l'Opco EP accompagne les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur. Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

opcoep.fr

Présidente : Aline Mougnot - Vice-présidente : Céline Schwebel

Directeur général : Arnaud Muret

CONTACTS PRESSE

Région Bourgogne-Franche-Comté :

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

OPCO EP :

Eloïse Dufour – eloise.dufour@opcoep.fr – tél 06 25 10 07 68

Sylvie Attisso – sylvie.martins@opcoep.fr – tél 07 77 91 77 81